

Conseil municipal

Séance publique du mardi 30 mai 2023 à 20h30
Salle du Conseil municipal

Présents :

CABRIE Anne SABARTHES Guy FOURCADE Claudette GALIER Eliane
BAUDET Francis ENSENAT Arnaud SOLER Anne-Marie CABANTOUS Christine

Excusés :

BAUDET Francis Pouvoir à SOLER Anne Marie
PION-MILLET Nolwenn

Date de la convocation : 22/05/2023

Mme GALTIER Eliane a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Bail terrain de maraîchage
2. Demande de subvention Parcours santé Parc Oxygène
3. Demande de subvention FAIC 2023
4. Autorisation achat parcelles Mme Charmet Lignièrès et décision modificative pour affecter les crédits nécessaires
5. Participation à la mutuelle des agents
6. Convention Hérault énergies - Renforcement BT Mairie
7. Autorisation Trésorière pour traiter les indus
8. Avenant convention Pascal MEDARD pour ajout d'une parcelle
9. Extension éclairage public – Passerelle

Le point n°3 a été retiré de l'ordre du jour car une délibération a déjà été prise par le conseil municipal dans sa séance du 30/03/2023.

Le point n°8 a été ajourné.

Rajout du point n°9 suite à la réception ce jour du projet de convention établi par Hérault énergies.

1. Bail terrain de maraîchage

Madame le Maire rappelle que depuis 2008, la voie est tracée pour un village social, culturel, solidaire, soucieux de l'environnement, un village qui utilise ses ressources pour développer des modes de vie et de consommation éco responsables. Porteuse d'actions de développement de son territoire rural dans le domaine de l'agro-alimentaire, les élus souhaitent aller plus loin encore pour soutenir et encourager les initiatives autour de la diversification agricole et de la transformation agro-alimentaire jusqu'à la vente.

En ce sens, en 2021, la commune décide d'acquérir un terrain parcelle (AL 19) de 6 100 m² plein champ pour créer une ferme maraîchère, un outil de production pour installer un porteur de projet.

Une autre parcelle (AL18), attenante à celle déjà acquise en 2021, est en cours d'acquisition. Sa contenance est de 5 990 m², portant l'ensemble à 12 090 m².

Un appel à candidature avec un projet d'installation en Jeune Agriculteur a été lancé avec l'accompagnement de l'association Chemin Cueillant, de la Chambre d'agriculture.

Afin d'accompagner le porteur de projet retenu dans ses démarches, il serait souhaitable que le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la mise en place future d'un bail location de ces terrains.

Les modalités financières et techniques seront fixées ultérieurement.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

2. Demande de subvention Parcours santé Parc Oxygène

Une politique de vivre ensemble a été initiée il y a plus de 10 ans pour favoriser l'installation de familles et contribuer à l'attractivité de la commune par le biais de construction ou de rénovation d'équipements, d'un soutien massif à l'école du village ainsi qu'à la vie associative. Des actions de mises en valeur de sites de patrimoine historique et naturel paysager ont également été menées conjointement à une politique environnementale avec entre autres la création d'un parc arboré au cœur du village au bout de l'Esplanade.

Le projet de parcours de santé sera une promenade sportive cadencée par des activités avec agrès situées dans ce cadre naturel.

Le projet se décompose de la façon suivante :

- Dans un premier temps, réaliser un aplanissement et une uniformisation du sol pour accueillir les structures sur 540 m².
- Mettre en place et fixer au sol 9 structures.
- Des panneaux de signalétique indiquant le parcours seront conçus et apposés, de même qu'une signalétique d'usage pour chaque structure.
- Un sens d'utilisation sera défini et les accès seront traités.

Le plan de financement pour ce projet de création d'un parcours de santé est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant H.T.
Eléments sportifs	23 979,00 €	Agence Nationale du Sport	11 510,00 €
Géotextile/Gravier	1 197,80 €	Commune	17 267,16 €
Location rouleau compresseur	119,00 €		
Tables pique nique	2 378,00 €		
Poubelles	496,00 €		
Barrières	607,36 €		
TOTAL	28 777,16 €	TOTAL	28 777,16 €

Le conseil municipal approuve le projet de création de ce parcours de santé et autorise Madame le Maire à lancer toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet.

Une demande de financement sera faite auprès des partenaires financières et notamment l'Agence Nationale du Sport.

Le nom donné à ce parcours de santé par le Conseil municipal est : Parc Oc'xygène

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

- | | |
|----|--|
| 3. | Demande de subvention FAIC 2023
<i>Retiré de l'ordre du jour.</i> |
| 4. | Autorisation achat parcelles Mme Charmet Lignières et décision modificative pour affecter les crédits nécessaires |

Suite au décès de M. LIGNIERES Pierre, la Mairie a contacté Madame CHARMET-LIGNIERES Claudine, propriétaire de parcelles sur la commune de Félines dont le défunt avait l'usufruit, afin d'acquérir les 3 parcelles ci-dessous :

Référence	Contenance	Destination
AK483	0a29	Aménagement urbain
AK482	2a45	Aménagement urbain
AL18	59a90	Projet maraîchage

Le montant proposé de 4 000€ par la Mairie pour l'ensemble des parcelles a été accepté par Madame CHARMET-LIGNIERES.

Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition de ces parcelles et autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches afin de finaliser cette acquisition.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2023 de la commune, une décision modificative au budget est nécessaire afin de pouvoir mettre en place les crédits pour cette acquisition.

Le montant du budget reste inchangé.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

5. Participation à la mutuelle des agents

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoiture prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil municipal décide, avec effet au 01/09/2023, de mettre en place en optant pour la labellisation :

- une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales de 10 euros mensuel pour le risque prévoyance
- une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales de 20 euros mensuel pour le risque santé.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

6. Convention Hérault énergies - Renforcement BT Mairie

En tant qu'autorité concédante, Hérault Energies doit réaliser sur le territoire de la commune un renforcement du réseau de distribution publique d'électricité au niveau du poste B.T. de la Mairie suite au dépôt d'un permis de construire.

En application des délibérations CS 47-2021 et CS 11-2021 du comité syndical d'Hérault Energies, ces travaux de renforcement peuvent être financés en totalité par le syndicat.

Afin de finaliser le déroulement global de l'opération, le Conseil municipal autorise Madame le Maire a signer une convention avec Hérault Energies ayant pour objet de préciser les conditions techniques, financières et administratives de réalisation.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

7. Autorisation Trésorière pour traiter les indus

Le comptable du Service de Gestion Comptable (S.G.C.) Ouest Hérault est chargé de recouvrer les recettes émises par la commune. Pour ce faire, il dispose de divers moyens amiables (lettres de relance, mise en demeure...) ou forcés (saisie sur salaires ou autres ressources...).

Pour ce qui est de l'usage des moyens forcés, le comptable doit demander l'autorisation à la commune.

Suite à la demande du comptable du S.G.C. Ouest Hérault, le Conseil municipal donne l'autorisation permanente à ce dernier afin de recourir aux moyens forcés pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité. Cette autorisation est valable pendant toute la durée du mandat.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

8. Avenant convention Pascal MEDARD pour ajout d'une parcelle

Ajourné.

9. Extension éclairage public – Passerelle

Dans la continuité du projet d'aménagement de passerelle sur le Merlaux ainsi que de celui d'aménagement d'un parcours de santé au niveau de l'Esplanade, une étude pour une prolongation du réseau d'éclairage public a été demandé à Hérault énergies.

La zone concernée couvre la rue de la chasse, la passerelle ainsi que le long l'Esplanade.

Le coût financier ainsi que la répartition des financements est la suivante :

	Total H.T.	Hérault énergies	Commune
Travaux	29 865,83 €	20 415 €	9 480,83 €

Le Conseil municipal accepte la proposition faite par Hérault énergies et autorise madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la convention avec Hérault énergies.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
9		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 23h00

Signature du Président et du secrétaire

Galtee



de